

Le cadre officiel

Ce parcours, **de l'école au lycée**, a la volonté de donner un accès égal à tous les élèves à la **culture** et aux différentes formes d'**Art**. Pour cela, il s'efforce de s'inscrire dans les enseignements du socle commun et **implique toutes les parties prenantes de l'éducation de l'enfant**, aussi bien les professeurs que les parents, jusqu'aux possibles partenaires locaux.

L'élève est toujours placé au centre de ce parcours pour lui permettre d'acquérir des fondements, des connaissances et des compétences dans le **domaine artistique et culturel**.

Objectif : mise en valeur et formalisation des actions menées pendant toute la scolarité en leur donnant une continuité cohérente => ni action isolée ou ponctuelle, ni projet personnel MAIS **Projet global**.

Quels champs d'action ?

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur trois champs d'actions indissociables qui constituent ses **trois piliers** :

> des **rencontres** avec des artistes et des œuvres

> des **pratiques** individuelles et collectives dans différents domaines artistiques

> des **connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Quelle mise en œuvre ?

« Le PEAC est l'ensemble des **connaissances acquises** par l'élève, des **pratiques expérimentées** et des **rencontres faites** dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ».

« Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même. » Site éducol

Comment ?	Avec qui ?
<p>-Utiliser le potentiel culturel environnant (musées Aix/Marseille ; expositions temporaires des villes voisines ; le patrimoine architectural de notre région...)</p> <p>-Mettre à profit les pratiques/projets de l'établissement(EPI ; projets interdisciplinaires...) ; les compétences des équipes ; les parents (professions artistiques?)</p> <p>-Participer aux dispositifs académiques ou nationaux (actions éducatives, concours, partenariats...)</p> <p>-Mutualiser et lier avec cohérence les diverses actions éducatives menées dans l'établissement.</p>	<p>-Enseignants de toutes les disciplines</p> <p>-Intervenants extérieurs (artistes, professionnels...)</p> <p>-Jumelages avec d'autres établissements</p> <p>-Parents</p>

Quelle « formule » pour nos élèves de 3èmes cette année ?

A l'image de notre ancienne épreuve d'HIDA :

- > Dossier constitué durant l'année scolaire de 3è, à présenter à l'oral (fin 3ème trimestre)
- > Thématique en lien avec des situations vécues en classe et hors classe, mais qui permettent de développer une problématique liée aux domaines artistiques (cf : les 6 domaines de l'HIDA)
- > Le dossier doit être nourri d'expériences vécues durant toute la scolarité (toutes matières confondues) + expériences personnelles.

Modalités principales de la préparation de l'épreuve :

- > Chaque élève choisi la « thématique » de son dossier et doit choisir un **professeur référent** qui l'aidera à préparer un dossier construit, et l'orientera dans ses recherches.
- > **Chaque professeur référent doit prendre en charge 5 à 7 élèves. Tous les professeurs, quelque soit leur discipline, sont concernés.**
- > Un **calendrier** doit être établi et respecté afin que l'élève ne soit pas pris de court et que le dossier soit prêt **mi-mai pour la présentation orale**. (date de l'oral : 23 mai?)

Rappel des domaines :

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle
Les grands domaines des Arts et de la Culture



Arts de l'espace
architecture, urbanisme,
arts des jardins,
paysages...



Arts du son
musiques, compositeurs,
œuvres, opéra, instruments,
chansons



Arts du langage
littérature, mythes,
romans, contes...



Arts du quotidien
arts décoratifs, gravure, émaux,
design, tapisserie, porcelaine...



Arts du spectacle vivant
danse, arts du cirque, théâtre



Arts du visuel
peinture, sculpture, dessin,
photographie, cinéma, bande
dessinée, arts graphiques,
arts numériques

PEAC-Référentiel : les objectifs de formation et repères de progression arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015

Le tableau suivant présente les grands objectifs de formation visés durant tout le parcours pour chaque pilier de l'éducation artistique et culturelle. Ces piliers indissociables sont transcrits sous forme de verbes, du point de vue des actions de l'élève : fréquenter, pratiquer, s'approprier.



Recenser toutes les actions menées dans l'établissement (sur les 4 dernières années) afin que les élèves puissent les utiliser pour développer leur dossier en les associant à des expériences personnelles.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	<i>cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</i>
	<i>échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture</i>
	<i>appréhender des œuvres et des productions artistiques</i>
	<i>identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</i>
Pratiquer (Pratiques)	<i>utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</i>
	<i>mettre en œuvre un processus de création</i>
	<i>concevoir et réaliser la présentation d'une production</i>
	<i>s'intégrer dans un processus collectif</i>
S'approprier (Connaissances)	<i>réfléchir sur sa pratique</i>
	<i>exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</i>
	<i>utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</i>
	<i>mettre en relation différents champs de connaissances</i>
	<i>mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre</i>